



**MINISTÈRE
DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE ET
DE LA DÉCENTRALISATION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Paris, le

12 MAI 2026

La ministre

Le ministre délégué chargé de la Ruralité

Réf : MCR/2026-04/11877

Objet : Déploiement de « La Suite territoriale », un écosystème de services numériques sécurisés pour votre commune

Pièce jointe :

- Notice *Suite territoriale* à destination des élus

Madame le Maire, Monsieur le Maire,

Les collectivités territoriales, et particulièrement les communes de petite taille, sont aujourd'hui confrontées à des enjeux majeurs de cybersécurité et de souveraineté numérique. Selon les dernières données disponibles, **91 % des cyberattaques** subies par les collectivités sont réalisées par courriel, via l'usurpation d'identité. **Plus de 21 000 communes** en France n'utilisent pas encore de messagerie professionnelle institutionnelle, ce qui expose leurs échanges à des risques accrus et porte atteinte à la confiance des administrés.

Cette situation n'est plus acceptable. L'État s'engage résolument pour permettre aux élus locaux et aux agents publics d'utiliser des solutions numériques souveraines, sécurisées et adaptées à leurs besoins. C'est dans ce cadre que l'**Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT)**, en partenariat avec l'**Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI)**, les **opérateurs publics de services numériques** et la **filière numérique française**, déploie *La Suite territoriale*.

La Suite territoriale s'adresse aux collectivités les plus exposées : **les communes de moins de 3 500 habitants et les EPCI de moins de 15 000 habitants**. Son déploiement a été pensé pour vous accompagner dès le début de votre mandat. Elle propose un socle de services numériques, co-construit avec les collectivités, qui répond aux besoins essentiels :

- Un nom de **domaine professionnel** associé à des adresses de messagerie institutionnelles ;
- Une **identité professionnelle**, *ProConnect* (équivalent de FranceConnect), pour les agents publics et élus ;

.../...



- Un ensemble de **services essentiels accessibles en ligne** : messagerie sécurisée, espace de stockage et de partage de documents hébergé sur des serveurs français, solution de prise de rendez-vous pour la délivrance des titres d'identité (CNI, passeport), outil de renseignement des données d'adressage, service de certification des données communales ;
- Un **écosystème modulaire d'applications** utiles au quotidien et souveraines, proposées par l'État, les opérateurs publics de mutualisation ou les éditeurs et intégrateurs privés.

Ce déploiement s'appuie sur une collaboration étroite avec **l'opérateur public de services numériques** engagé de longue date dans l'aménagement numérique du territoire. Ces acteurs garantissent un hébergement sur le territoire national, renforcent l'ingénierie et les investissements locaux, et accompagnent les collectivités dans la sécurisation de leurs systèmes d'information, par des solutions adaptées, évolutives et respectueuses des exigences de protection des données.

Je vous invite à engager dès maintenant cette démarche pour votre commune :

- En vous rapprochant de **l'opérateur public de services numériques partenaire dans votre département ou à défaut de l'ANCT** (contact@suite.anct.gouv.fr) qui pourra vous accompagner dans le déploiement et la prise en main des services ;
- En consultant toutes les informations utiles sur le site dédié : suiteterritoriale.anct.gouv.fr.

La sécurité numérique de notre territoire est un enjeu collectif. En vous mobilisant, vous contribuez à renforcer la résilience de l'action publique locale et la confiance de vos administrés dans leurs services publics de proximité.

Nos services et nous-mêmes restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Nous vous prions d'agréer, Madame le Maire, Monsieur le Maire, l'expression de notre considération distinguée.

Françoise GATEL

Michel FOURNIER